

VERIFIER AU MOMENT
DE L'ALLOCATION

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCATION DE
L'HONORABLE ALLAN J. MACÉACHEN,
VICE-PREMIER MINISTRE ET
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES, À
LA CONFÉRENCE CANADA/EUROPE
SUR LES PLUIES ACIDES.

OTTAWA

LE 20 MARS 1984

Il me fait plaisir d'accueillir à Ottawa les ministres et hauts fonctionnaires responsables des questions environnementales dans neuf nations et dans les dix provinces canadiennes. Je suis également très heureux de recevoir les représentants de la Commission des Communautés européennes, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Agence américaine de protection de l'environnement. Je salue également plusieurs membres d'organisations non gouvernementales (et des médias de nombreux pays). Nous sommes ici rassemblés pour discuter d'un sujet d'importance mondiale, soit la question vitale des pluies acides.

Il me fait plaisir de voir ravivé l'esprit de Stockholm de 1972, alors que le monde entier se prononçait en faveur d'un renouveau de l'environnement. Cet esprit a, depuis, connu bien des aléas: la récession, le chômage et l'austérité ont entraîné une fixation sur le passé et le présent, aux dépens de l'avenir.

Votre présence à cette conférence, cependant, montre bien l'engagement de vos pays de prendre des mesures non seulement pour protéger votre propre environnement, mais également celui de vos amis et de vos voisins. Vous comprenez que le problème de l'environnement est indivisible et qu'il transcende les frontières nationales. Le bien-être de notre génération et des générations futures reposera sur les décisions prises aujourd'hui; le problème est sérieux, mais non insoluble.

Nulle part cette affirmation est-elle plus vraie qu'en Amérique du Nord, où le Canada et les États-Unis doivent collaborer pour régler un problème commun. Une bonne moitié des dépôts humides de sulfate au Canada est de provenance américaine, et environ le dixième du problème américain est d'origine canadienne. Malheureusement, les décisions quant à savoir qui fera les frais du nettoyage ne sont pas faciles à prendre, et l'Administration américaine a décidé de ne pas se joindre à nous - du moins pas dans un avenir prévisible - pour mettre en oeuvre un programme conjoint de contrôle des émissions, du moins pas dans l'avenir prévisible. Nous Canadiens ne croyons pas avoir le temps d'attendre. Les risques de l'inaction sont trop élevés. Le 6 mars, le gouvernement canadien et les administrations provinciales ont convenu d'aller de l'avant avec un programme renforcé de réduction des émissions d'anhydride sulfureux, s'engageant à réduire de 50% ces émissions d'ici 1994, alors que cet engagement n'était auparavant que de 25%. Ces mesures additionnelles réduiront l'étendue des dégâts au Canada.

Malheureusement, la nature transfrontière du problème signifie que de nombreuses régions devraient rester sans protection adéquate même si nous, au Canada, éliminions entièrement nos émissions et ce, tant que les Etats-Unis n'auront pas pris des mesures similaires. Nous ne pouvons espérer nous attaquer seuls au problème de l'acidification et de la destruction de nos lacs et forêts. La coopération internationale n'est pas seulement un idéal, elle est indispensable et de plus urgemment requise. Je présenterai ce point de vue à M. Shultz lorsque je le rencontrerai à Washington en avril.

Nous devons continuer à appuyer et à relancer la coopération parfois hésitante, mais toujours utile, des organisations internationales. Je suis très heureux de voir le représentant de la Commission économique pour l'Europe, M. Clemente Lopez-Polo, car c'est au sein de la CEE que cet esprit de coopération a présidé à l'élaboration de l'Accord sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur lequel cette conférence prend appui. Je salue également le travail de l'OCDE et du PNUE.

Toutes les grandes nations de ce monde ont signé la déclaration de Stockholm. Nous avons alors proclamé que, en conformité avec nos obligations aux termes de la Charte des Nations Unies et avec les principes du droit international, nous avons, et je cite, "le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de [notre] juridiction ou sous [notre] contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans d'autres Etats".

Notre tâche ici, comme c'était le cas à Munich en juin, consiste à rappeler au monde notre engagement envers ce principe, et d'inciter les autres nations à se joindre à nous pour prendre ce nouvel engagement.

Cet engagement dépasse de beaucoup la simple compréhension scientifique ou technique des problèmes. Il s'insère dans un engagement bien plus global qui doit servir les relations humaines tout autant que la communauté des nations.

Nous avons pour défi d'exercer un leadership dans la poursuite du développement économique, un leadership qui atteste d'une responsabilité envers la gestion de l'environnement. Nous devons accepter le fait que le maintien d'un environnement sain n'est pas un obstacle au développement, mais une partie intégrante de la vie économique.

Je vous souhaite tout le succès voulu dans vos délibérations.